

Invitation au cours

Prévention, Sécurité et Santé

Plus de 50 milliards de francs ont été investis au cours des dernières décennies dans la construction ou l'amélioration d'installations servant à l'évacuation des eaux usées des agglomérations et des biens-fonds. Ces installations complexes ne sont à même de remplir leurs fonctions que pour autant que leur exploitation et leur entretien soient assurés.

Situation initiale	<p>A l'initiative des quatre associations</p> <ul style="list-style-type: none"> • ASTAG-VSU (Groupe professionnel des entreprises suisses d'assainissement) • VSA (Association suisse des professionnels de la protection des eaux) • IC (Infrastructure communale – ex-ORED) • ACS (Association des Communes suisses) <p>des cours de formation portant sur les connaissances théoriques et pratiques concernant l'entretien des installations d'évacuation des eaux sont proposés depuis 1995. Les différentes possibilités d'entretien et de maintien de la valeur des canalisations sont présentées par des experts proches de la pratique. Chaque participant au cours doit être en mesure d'apprécier et de planifier les mesures à prendre sur la base d'une documentation objective. Les aspects de la sécurité dans l'entreprise et au travail ainsi que la prévention santé dans le contexte de l'entretien des canalisations sont traités de manière approfondie.</p> <p>Afin de répondre aux exigences croissantes en matière de sécurité au travail et de prévention santé, les quatre associations professionnelles citées plus haut proposent ce cours d'une journée. Les aspects prévention, sécurité et santé sont présentés de manière systématique aux participants. Ce cours a valeur de formation continue et répond aux normes de la CFST.</p>
Objectif	Chaque participant doit être en mesure d'identifier les risques, de les apprécier, de planifier et de mettre en oeuvre les mesures adéquates.
Public-cible	Représentants des autorités, administrations, bureaux d'ingénieurs, entreprises, exploitants d'entreprises de nettoyage des canalisations publiques et privées qui assument la responsabilité de l'entretien de réseaux de canalisations, personnel intervenant.
Durée	1 jour : mardi 14 février 2012 et mardi 4 septembre 2012.
Examen	Le cours est ponctué par un examen de contrôle des connaissances.
Certificat ou attestation	Chaque participant ayant réussi le contrôle des connaissances reçoit un certificat, dont la validité est de 5 ans . Examen raté : attestation de participation.
Reconnaissance OACP	Pour information, selon la nouvelle ordonnance OACP, chaque chauffeur au bénéfice d'un permis poids-lourds PCC qui a participé à l'un de nos cours Canalisations 2 et Prévention, Sécurité et Santé, reçoit une Attestation de participation à un cours de formation complémentaire OACP , établie par l'ASA (Association des services automobiles).
Lieu	Ecole professionnelle de Montreux, Av. J.-J. Rousseau 3, Clarens (tél. 021/557.84.44). Stationnement à côté de la station d'épuration du Pierrier à Clarens, à 2 minutes de l'EPM.
Horaire	8h30 à 17h30. L'enregistrement des participants se déroule de 8h00 à 8h30.
Coût	CHF 410.- par personne pour les membres de l'une des 4 associations CHF 500.- par personne pour les non-membres Inclus : documentation du cours, repas de midi et boissons durant les pauses.
Modalités de paiement	Le paiement du cours intervient à réception de la facture/confirmation de participation , au moyen du BV l'accompagnant, au Compte 60-1-5 de la Banque cantonale de 6431 Schwyz, en faveur du VSU de 8807 Freienbach, Compte N° 249617-0351. En cas d'inscription tardive (moins de 5 jours avant le début du cours), un montant de CHF 150.- est perçu pour les frais supplémentaires engendrés. En cas de non participation ou d'annulation tardive, le montant complet du cours est dû. L'envoi du bulletin d'inscription vaut acceptation de ces conditions.
Documents	Chaque participant reçoit un classeur contenant la documentation du cours.
Equipement	Prévoir un équipement en cas de pluie.
Informations	M. Michel Chammartin (tél. 021/960.34.32 ou 079/836.94.98).
Inscription/s	Par écrit à : advk.ch – Formation continue – Vue d'ensemble des cours – formulaire d'inscription Délai d'inscription : 10 janvier 2012 dernier délai pour le cours de février
Annulation éventuelle du cours	Le cours ne peut avoir lieu que si le nombre d'inscrits est suffisant. Nous nous réservons le droit d'annuler le cours si le nombre d'inscrits est inférieur à 15. Le nombre de participants maximum est de 30.